

Mes Volontés Plus - un nouvel outil pour assurer la continuité d'activité

Communiqué de presse

Mercredi 15 juin 2022

Après deux années de succès pour son service grand-public, Mes Volontés s'enrichit d'une offre adaptée aux professionnels. Instruction, codes d'accès, contacts, mandats, contrats, documents essentiels : Mes Volontés Plus permet aux indépendants, libéraux et chefs d'entreprises de sécuriser la continuité de leur activité en ayant l'assurance que les informations seront communiquées au bon moment.

Mes Volontés Plus transmet les informations aux personnes désignées par l'entrepreneur en cas d'accident, d'incapacité ou de décès. Les personnes qui entourent le dirigeant peuvent alors actionner les bons leviers, le plus tôt possible.

“On sait qu'en cas de décès, le risque de faillite est multiplié par trois l'année suivante. En assurant la transmission d'informations aux bonnes personnes et au bon moment, on facilite la continuité d'activité. L'Ordre des Experts-comptables d'Ile-de-France et la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes sont d'ailleurs venus nous chercher pour cela : assurer la continuité de leurs cabinets en cas d'évènement grave.” explique Clément Egger, le cofondateur de Mes Volontés.

Le service est accessible en souscription directe par les utilisateurs à l'adresse plus.mesvolontes.net mais s'adresse prioritairement aux professionnels qui accompagnent ces clients en tant que prescripteurs ou distributeurs rémunérés.

“Nous voulons mettre notre service à disposition des professionnels qui entourent les dirigeants dans leur quotidien. Mes Volontés Plus s'inscrit parfaitement dans leur activité. C'est pourquoi nous avons élaboré un programme de partenariat à destination des assureurs, courtiers, CGP et experts-comptables, afin de leur permettre d'inclure ou proposer facilement Mes Volontés Plus et d'enrichir leurs offres sur un secteur très concurrentiel qui nécessite qu'ils sachent se démarquer.” poursuit Aurélie Drouvin, la cofondatrice du service.

Mes Volontés Plus est la version dédiée aux professionnels de Mes Volontés : un service en ligne créé en juin 2020. Il permet de stocker en toute sécurité des informations essentielles comme ses dernières volontés, la liste de ses comptes en ligne, son inventaire ou ses codes d'accès. Ces données sont chiffrées afin d'être inviolables et transmises aux personnes choisies par l'utilisateur au moment de son décès, d'un accident (coma, réanimation...) ou en cas de perte des facultés (burn-out, maladies dégénératives). Les informations sont délivrées après vérification d'un acte de décès ou d'un certificat médical. Mes Volontés n'est pas un service de testament. plus.mesvolontes.net mais est complémentaire des services apportés par les notaires.

Contact presse : Aurélie Drouvin 0634060693